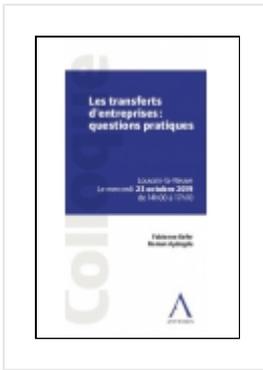


## LA TRANSPARENCE : UNE OBLIGATION OU UN ATOUT POUR L'AVOCAT ?



**Format:**Livre

**Issue date:**2019-03-15

**Price:**90.00

[Click here for more details.](#)

[Click here to buy this book.](#)

Ces derni res ann es, le l gislateur n'a eu de cesse d'imposer de nouvelles obligations aux avocats. Beaucoup d'entre elles tendent   assurer un exercice plus transparent de la profession, entre autres vis- -vis des pouvoirs publics. Aux devoirs visant   pr venir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et du grand banditisme qui, au fur et   mesure des directives europ ennes successives, se font de plus en plus contraignants s'ajoutent de nouvelles obligations, notamment en mati re fiscale, dans le cadre de la lutte contre les constructions, dites   « optimisation fiscale   », qui tendent   permettre aux contribuables de choisir la voie la moins impos e pour l'exercice de leurs activit s. Parall lement, le Code de droit  conomique oblige les avocats   fournir   leurs clients une s rie d'informations, d s l'entame de la relation qui se noue entre eux. Dans le m me temps, la gestion des fonds de tiers fait l'objet de nouvelles obligations. Il appartient aussi aux avocats de prot ger les secrets et les donn es personnelles que leur confient leurs clients. Ce fut toujours le cas, mais aujourd'hui davantage encore au vu des moyens extraordinairement intrusifs dont disposent tant les pouvoirs publics que les grandes entreprises actives dans les technologies de la communication et en raison des multiples exceptions   la r gle du secret absolu (par exemple, obligation de d nonciation en cas de constatation d'une diff rence entre les informations d tenues par l'avocat et celles reprises dans le registre UBO). Analyser ces nouvelles obligations et examiner comment les positiver, tel est le but de cet ouvrage.